



Notre charte de confiance

Notre engagement se décline en trois points :

1. Un accueil de qualité. Nous nous engageons à nous rendre disponibles, à vous accueillir et à vous faire visiter nos terrains dans les créneaux horaires de votre choix du lundi au vendredi.
2. Une parfaite information tout au long du processus d'achat. Nous fournissons à nos acquéreurs tous les éléments nécessaires à une prise de décision sereine (plans, règlements et cahier des charges).
3. Qualité du service rendu. De la signature du compromis à la fin de votre projet, les différents services de la Secal vous accompagnent.

A PANDA pas de mauvaise surprise, pas de dépenses imprévues, toutes les prestations sont comprises dans le prix des terrains :

1. Aucun frais de dossier. L'acquisition d'un terrain passe généralement par deux étapes, la signature d'un compromis puis la signature de l'acte authentique au terme duquel l'acquéreur devient définitivement propriétaire du terrain. La rédaction du compromis et de l'acte n'entraîne aucun frais pour l'acquéreur. A la signature du compromis, un acompte est demandé au futur propriétaire afin de réserver son terrain, cet acompte est déduit du prix final.
2. La Secal prend à sa charge le bornage des lots et la prestation de l'architecte conseil qui vérifie chaque dossier de demande de permis de construire. Cette prestation permet au propriétaire d'être informé de toutes les éventuelles erreurs ou irrégularités que pourrait comporter son dossier avant transmission à la Ville et éviter de fait tout retard.
3. Enfin, chaque propriétaire bénéficie d'une exonération de la contribution foncière sur une période de 10 ans et de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement.

